

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

Moniteur en intervention opérationnelle

REFERENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p style="text-align: center;">Activité I</p> <p style="text-align: center;">Préparer et conduire une séance de formation en intervention opérationnelle</p> <p>→ en qualité de référent dans le domaine de la formation initiale et continue → en appliquant les règles de sécurité spécifiques à l'intervention opérationnelle</p> <p>I a) Préparer l'organisation des séances de formation</p> <p>I b) Adapter les supports pédagogiques nécessaires à la transmission du savoir</p>	<p>Planifier les stages en fonction des besoins identifiés → en prenant en compte les conventions d'infrastructures et de stands de tirs afin de s'assurer que leur compatibilités avec les objectifs pédagogiques et les moyens utilisés <i>[prise en compte des régimes et consignes des stands de tir ainsi que des recueils de sécurité réglementant l'utilisation des infrastructures]</i></p> <p>Organiser sa séance de formation → en intégrant le nombre et le niveau du personnel → en mobilisant les personnels et services compétents <i>[bureau de compétences, bureau de soutien logistique, gestion des personnels, service médical, officier IP, conseillers techniques IP]</i></p> <p>Utiliser la mallette pédagogique dans le but de dispenser des séances répondant aux cahiers des charges : → en prenant en compte le nombre, le</p>	<p>Appréciations objectives du MIP tuteur (ou référent IP) et des chefs hiérarchiques sur la base d'une grille d'évaluation sur une période minimale de 2 ans à l'issue de l'obtention de la période de formation.</p>	<p><u>Compétences évaluées pour l'activité I</u></p> <p>- Préparer des séances de formation en intervention professionnelle adaptées à l'effectif ainsi qu'au niveau des apprenants.</p> <p>- Transmettre les savoir-faire techniques et les savoir être de l'intervention professionnelle dans le strict respect du triptyque « légalité, efficacité, sécurité »</p> <p>- Concevoir et / ou utiliser des supports pédagogiques adaptés à la réalisation de séances de formation réalistes en intervention professionnelle</p>

<p>[moyens mis en œuvre pour faciliter la déclinaison de l'attitude pédagogique]</p> <p>I c) Transmettre les connaissances en intervention professionnelle à un groupe de stagiaires</p>	<p>type de personnels (externe : éducation nationale ; police municipale ; ou interne : encadrement en école ; personnel de son unité)</p> <p>Définir les objectifs à atteindre pour adapter les séances → en prenant en compte le nombre, le type de personnels <i>[externe : éducation nationale ; police municipale ; ou interne : encadrement en école ; personnel de son unité]</i> → en prenant en compte les dernières évolutions doctrinales et réglementaires en vigueur <i>[exemples : changement de cadre légal d'usage des armes, changement de doctrine sur les réactions à adopter face aux attaques]</i></p> <p>Prévoir et mettre en œuvre les techniques pédagogiques nécessaires à l'intervention professionnelle <i>[démontrer, interroger, faire chercher, informer]</i></p> <p>Définir et adapter la progression pédagogique suivie en fonction du contenu de la séance</p> <p>Expliciter la progression aux apprenants lors des séances</p>		
--	---	--	--

<p>I d) Dispenser les formations en veillant au respect des règles de sécurité et au cadre légal</p>	<p>Maîtriser et prendre en compte dans sa séance :</p> <p>→ les règles de sécurité adaptées aux matériels utilisés <i>[pistolet semi-automatique, armes d'épaules, fusil d'assaut, armes de force intermédiaire, moyens d'effraction]</i></p> <p>→ le cadre légal d'utilisation des techniques d'intervention professionnelle <i>[Exemple : application des textes suivants art.122-5 CPP, art 122-7 CPP, Art 73 CPP, art.78-2 et suivants du CPP, art. L.2338-3 CD, art 435-1 CSI, ...]</i></p>		<p>- Veiller au strict respect des mesures de sécurité spécifiques à la pratique de l'intervention professionnelle</p>
---	---	--	--

<p style="text-align: center;">Activité II - Actualiser ses connaissances en intervention opérationnelle → pour être en mesure de s'adapter aux nouvelles connaissances à transmettre</p> <p style="text-align: center;">II a) Actualiser ses connaissances de l'intervention</p> <p style="text-align: center;">II b) Enrichir ses connaissances par la prise en compte des retours d'expérience du terrain</p>	<p>Procéder à une veille personnelle en matière d'évolutions doctrinales, techniques et tactiques afin de détenir des connaissances actuelles dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation générale à l'intervention professionnelle • Maîtrise sans Arme de l'Adversaire (MSAA), maîtrise avec Arme de l'adversaire (MAAA), • Tactique de l'intervention (TI), • Formation pédagogique à l'intervention professionnelle (FPIP), • Formation au commandement en intervention professionnelle (FCIP). <p>Maintenir ses connaissances par l'intermédiaire de formations internes au sein des unités <i>Exemple : formation aux moyens d'effraction,, stage de recyclage et utilisation de documentation en ligne</i></p> <p>Transposer les RETEX du terrain . pour développer et adapter son enseignement [Tous les retex des unités utiles pour faire par- tager des enseignements et pouvant engendrer des études pour faire évoluer la doctrine et/ou acquérir de nouveaux équipements]</p>	<p>Évaluations des connaissances du domaine IP lors des stages de formation et des recyclages Obtenir la note 10/20 à chaque matière</p> <p>Appréciations objectives du MIP tuteur (ou référent IP) et des chefs hiérarchiques sur la base d'une grille d'évaluation sur une période minimale de 2 ans à l'issue de l'obtention de la période de formation.</p>	<p><u>Compétences évaluées pour l'activité II</u></p> <p>- Maîtrise des principales connaissances relevant de l'intervention opérationnelles</p> <p>- Prise en compte des évolutions doctrinales, techniques et tactiques dans la séance de formation délivrée</p> <p>- Développer une dynamique d'échanges avec ses pairs</p> <p>- Utiliser les retours d'expérience du terrain pour actualiser sa séance de formation</p>
---	---	---	--

<p>II c) Développer une dynamique d'échanges avec ses pairs pour enrichir ses pratiques</p>	<p>Organiser une dynamique d'échanges avec les autres moniteurs en intervention opérationnelle, référent IP et même des formateurs d'autres institutions <i>[échanges de bonnes pratiques, de retours d'expérience, d'acquisition de matériels, ...]</i></p>		
--	---	--	--

<p>Activité III – Conseiller les autorités d’emploi et les chefs hiérarchiques sur un plan technique, tactique et légal</p> <p>III a) Conseiller le commandement à la préparation technique et tactique des interventions</p> <p>III b) Apporter sa connaissance des aspects réglementaire de l’Intervention aux chefs hiérarchiques et aux autorités d’emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le plan technique : <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller le commandement sur la préparation matérielle et humaine de la mission <i>[répartition des missions sur le dispositif, l’articulation des éléments sur le terrain, le choix des moyens et des équipements nécessaires pour mener à bien la mission, le choix de l’emplacement des éléments sur le terrain]</i> • Sur le plan tactique : <ul style="list-style-type: none"> - Faire des propositions sur la conception d’un schéma tactique d’intervention cohérent. - Envisager différentes hypothèses de travail face à la problématique rencontrée. - Anticiper les réactions possibles de l’adversaire. - Proposer des conduites à tenir cohérentes et en corrélation avec les hypothèses de travail. • Sur le plan légal : <ul style="list-style-type: none"> S’assurer du respect de la législation en vigueur au regard du schéma tactique arrêté et des modes d’action mis en œuvre. 	<p>Appréciations objectives du MIP tuteur (ou référent IP) et des chefs hiérarchiques sur la base d’une grille d’évaluation sur une période minimale de 2 ans à l’issue de l’obtention de la période de formation.</p>	<p><u>Compétences évaluées pour les activités III et IV</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Raisonnement cohérent et adapté à la mission reçue - Connaissance du cadre légal et réglementaire - Connaissance des savoirs techniques et tactiques - Charisme et rayonnement du chef - Réactivité et capacité d’adaptation
---	---	--	---

<p>III c) Garantir au commandement le niveau des stagiaires pour l'attribution du certificat autorisant le port d'arme en service ou hors service</p>	<p>Définir des mises en situations pratiques basées sur l'expérience terrain <i>[mise en situation technique et tactique avec des scénarios définis et des plastrons afin d'évaluer la restitution des schémas tactiques]</i></p> <p>Mettre en place des critères d'évaluations adaptés et évolutifs en lien avec l'expérience terrain <i>[Exemples maîtrise des opérations de démontage/montage, de résolutions d'incident, et des contrôles personnels de sécurité ; aisance au tir, respect des fondamentaux du tir, qualité du tir et absence de faute de sécurité]</i></p>		<ul style="list-style-type: none">- Utilisation de son expérience opérationnelle pour concevoir des mises en situations - Adaptation des critères d'évaluation aux besoins opérationnels
--	---	--	---

<p>Activité IV - Assurer des interventions du niveau correspondant à son grade</p> <p>IV a) Préparer sa mission</p> <p>IV b) Conduire sa mission au niveau d'autonomie correspondant à son grade</p>	<p>Préparer sa mission d'intervention → en utilisant la méthode de raisonnement tactique</p> <p>Concevoir et de diffuser des ordres clairs et précis relevant du champ de l'intervention professionnelle.</p> <p>Réagir efficacement et en autonomie face à des situations imprévues → par la prise rapide des décisions adaptées et le respect du cadre légal et réglementaire → en mettant en application avec efficacité ses savoirs techniques et tactiques</p>	<p>Appréciations objectives du MIP tuteur (ou référent IP) et des chefs hiérarchiques sur la base d'une grille d'évaluation sur une période minimale de 2 ans à l'issue de l'obtention de la période de formation.</p>	<p>cf. page précédente</p>
--	--	--	----------------------------

